



LE CERCLE DES ÉPARGNANTS

LETTRE  
D'INFORMATION  
DU CERCLE DES  
ÉPARGNANTS

Juin 2013

N°83



L'EDITO

### Faut-il ou non sortir son parapluie ?

Après l'immobilier dont les cours ont doublé en dix ans en France, est-ce le tour du marché des actions d'être confronté à un phénomène de bulle spéculative ? Les bourses ont, en effet, battu, au mois de mai, de nombreux records. Certes, Paris reste encore loin de ses niveaux historiques de 2007 ou de 2000. Il n'en demeure pas moins que certains jugent cette appréciation excessive et que d'autres la considèrent inconvenante. Du fait des importants déséquilibres commerciaux et des interventions massives des banques centrales, les liquidités disponibles, au niveau mondial, atteignent des sommets. Or, l'investisseur est de plus en plus contraint dans ses choix d'actifs. Entre les Etats qui ne sont plus solvables et ceux dont les obligations ne rapportent rien ou presque, l'investisseur est à la recherche de placements relativement sûrs et rémunérateurs. Les grandes entreprises qui interviennent sur plusieurs continents et qui sont bien gérées sont, de ce fait, recherchées. Par ailleurs, après des années boursières difficiles en 2009 et en 2011, des marges d'augmentation existent. Le marché n'en demeure pas moins instable compte tenu des liquidités disponibles, du nombre croissant d'acteurs interdépendants et du fait des importantes incertitudes économiques, en Europe mais aussi en Chine ou aux Etats-Unis avec la menace du cliff fiscal. Le dynamisme retrouvé de la bourse intervient au moment où les entreprises en raison de la raréfaction des crédits distribués par les banques sont dans l'obligation de trouver de nouvelles sources de financement et d'aller davantage sur les marchés financiers. De ce fait, afin d'éviter de manquer le rendez-vous, le Gouvernement ferait bien d'accélérer le rythme des réformes afin de mieux orienter l'épargne des Français vers les actions que ce soit à travers le contrat d'assurance-vie « euro-croissance » ou le PEA-PME. En effet, il ne faudrait pas qu'une fois de plus les épargnants français investissent sur les actions à contretemps. Au moment où le Livret A ne rapporte plus que 1,75 %, taux qui pourrait encore baisser en août, il n'est pas inintéressant de souligner que les entreprises du CAC 40 ont distribué, en 2012, 36,5 milliards d'euros de dividendes.

L'ACTUALITE



### L'assurance-vie du rapport à la réforme

Le Président de la République, à l'occasion de sa conférence de presse du 16 mai dernier, a confirmé qu'une réforme de l'assurance-vie sera réalisée afin « que les fonds puissent être davantage affectés aux fonds propres des entreprises ». Par ailleurs, « un Plan d'Epargne en Actions pour les PME sera créé avec des dispositifs incitatifs ». Cette volonté de mieux irriguer l'économie est indispensable d'autant plus que les règles prudentielles tendent à réduire les crédits aux entreprises et à limiter les placements en actions des compagnies d'assurance. Néanmoins, au-delà de cet objectif, il est indispensable de développer les métiers d'intermédiaires permettant à l'épargne collectée d'être réellement affectée aux entreprises.



### Le marché unique de la retraite verra-t-il le jour ?

Michel Barnier, Commissaire européen en charge du marché intérieur et de services entend présenter d'ici l'automne une proposition de directive visant à améliorer la gouvernance et la supervision des fonds de pension professionnels et des produits d'épargne retraite. Son objectif est de favoriser l'émergence d'un marché unique de la retraite supplémentaire. Ce projet est, depuis des années, encalminé du fait des régimes très différents d'un Etat à l'autre et des divergences sur la supervision.



### Mais que fera donc l'épargnant français d'ici la fin de l'année ?

Les Français devraient, cette année, mettre de côté, environ 220 milliards d'euros. Ils privilégieront le Livret A dont la collecte nette devrait avoisiner les 50 milliards d'euros et l'assurance-vie qui devrait récupérer une trentaine de milliards d'euros. Les ménages français devraient également continuer à réduire leurs liquidités sur leurs comptes courants et sur leurs livrets bancaires. Il conviendra de suivre l'évolution de l'épargne salariale qui fera l'objet d'un déblocage partiel du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 décembre et les achats d'actions avec le retour en grâce de la bourse avec un CAC 40 en progrès de 30 % sur un an.



## LA LIBRE PENSEE



### Epargne-retraite, quand l'autruche sortira-t-elle la tête du sable ?

La France détient, avec la Hongrie, un record en matière de financement de retraite, celui du poids des régimes obligatoires par répartition qui représente plus de 85 % des revenus des retraités. Mais, nous savons tous que dans les prochaines années, la règle sera de cotiser plus et plus longtemps pour des pensions plus faibles. Face à cette évolution opérée de manière plus ou moins implicite, les pouvoirs publics rejettent l'idée d'un développement de la capitalisation. C'est bien connu, la retraite ne peut pas être l'otage des marchés financiers et des fonds de pension. Ces derniers, les Méphistophélès de l'économie moderne, n'ont comme objectif que la liquidation de la retraite par répartition. Chez nos partenaires, ces fantasmes n'ont pas cours. L'épargne retraite assure, en moyenne, 30 % des revenus des retraités. Elle est un moteur clef du financement des entreprises. En Allemagne, c'est sous le Gouvernement de Gerhard Schröder qu'un étage collectif et un étage individuel furent généralisés dans le cadre du plan Riester avec à la clef des incitations ouvertes à tous les salariés. La Cour des Comptes française a souligné que la France devrait s'inspirer cette méthode pour moderniser son système d'épargne retraite qui est, aujourd'hui, complexe. Les dispositifs en vigueur ne correspondent plus aux attentes des actifs retraités. En outre, dans le cadre de la réorientation de l'épargne vers les entreprises souhaitée par le gouvernement, il aurait été utile de mettre en avant la capitalisation. Toutes les études réalisées ont démontré que les Français sont favorables à un système mixte avec prédominance de la répartition.

## A SUIVRE...

### Quand la Chine s'éveillera à la retraite

180 millions de Chinois sont âgés de plus de 60 ans mais seulement 133 millions touchent une pension de retraite. De même sur 937 millions d'habitants en âge de travailler, 486 millions cotisent à un régime d'assurance-vieillesse, soit 52 % de la population active contre 17 % il y a une dizaine d'années. D'ici 2030, le nombre de retraités pourrait atteindre 380 millions avec une nette dégradation du ratio actifs/inactifs qui était de 13 pour un en 1998 et qui ne sera plus que de 2,5 pour un en 2020. Face à la question du financement des pensions, les autorités chinoises réfléchissent au recul de l'âge de départ à la retraite qui est logiquement actuellement de 60 ans pour les hommes et de 55 ans pour les femmes. Il faut souligner que l'espérance de vie est passée, en Chine, de 40 à 73 ans de 1950 à 2010.



### Que font nos voisins ?

A quelques semaines de la présentation des conclusions de la Commission sur l'avenir des retraités présidée par Yannick Moreau, le petit tour des réformes menées chez nos partenaires montre clairement que l'époque est au report de l'âge, à l'allongement de la durée de cotisation et à la désindexation. Ainsi, en Espagne, l'âge de départ à la retraite passera progressivement de 65 à 68 ans avec au minimum 38 années de cotisation. Le calcul des pensions s'effectue selon les 25 meilleures années et non les 15 comme auparavant. L'Espagne s'aligne ainsi avec la pratique française. La revalorisation des pensions qui s'effectuait selon l'inflation prend en compte plusieurs indicateurs dont l'évolution des salaires, la situation du PIB ou les ressources issues des cotisations sociales. En Italie, l'âge légal de départ à la retraite sera progressivement reculé à 66 ans. Les départs anticipés demeurent possibles mais à condition d'avoir cotisé au moins 41 ans et un mois pour les femmes et 42 ans et un mois pour les hommes. Cette durée augmentera en fonction de l'espérance de vie. Les retraites ont été également désindexées des prix en 2012 et 2013. Les petites pensions ne sont pas concernées par cette mesure. Les autorités italiennes espèrent économiser 7 milliards d'euros en 2014 et 22 milliards d'euros en 2020. Le poids des retraites devrait passer de 15,7 à 15,2 % du PIB de 2013 à 2020. L'Italie est le premier pays européen juste devant la France en ce qui concerne les dépenses de retraite.



### La France au pied du podium pour la durée des retraites

La durée moyenne de la retraite est de 26 années et demie pour les femmes en 2010 en France et de 21,8 ans pour les hommes. La moyenne des pays membres de l'OCDE est respectivement de 23,3 et de 18,3 ans. Seules l'Italie, la Slovénie et la Grèce ont des durées de retraite supérieures (sources OCDE).

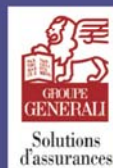


### Retraite, vous avez dit retraite !

La retraite moyenne était en France de 1256 euros. Celle des femmes représente 72 % de celle des hommes (58 % pour les droits directs en 2011 contre 54 % en 2004). La pension moyenne pour les anciens de la fonction publique d'Etat s'élève à 1937 euros et pour ceux de la RATP à 2104 euros.

Le Cercle des Epargnants,  
partenaire du Groupe Generali

Génération.com  
responsable



LETTRE EDITÉE PAR  
LECERCLE DES EPARGNANTS

Directeur de la Publication : Philippe Crevel

Comité de rédaction : Sarah Le Gouez

11, bd Haussmann • 75009 Paris

T : 01 58 38 65 87

www.cercladesepargnants.com

contact@cercladesepargnants.com